

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE DU 12 MAI 2025 OUVERTE À 19H30

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 06 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

Délibération n° 2025-039

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école d'Avully pour le financement d'une classe de mer aux Issambres

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Jessica GOLAZ, Nolwen LENNOZ, Virginie MATHIEU, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN

Messieurs Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Jean-Claude PEPIN, Stéphane RIALLAND, Pedram VINCENT, Anthony VITTOZ

Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :

Mesdames Marie-Joëlle BONNARD, Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, Alain BURGARD, François DAVIET, Pascal RIBIER

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Thomas BIELOKOPYTOFF à Madame Élodie DONDIN

Madame Mireille LOISEAU à Madame Jessica GOLAZ

Madame Charlotte PASSETEMPS à Madame Séverine MUGNIER

Madame Olivia REBOULET à Madame Laetitia PERROQUIN

Secrétaire de séance :

Madame Élisabeth BOIVIN

Madame Floriane ESCOLANO, Maire-adjointe déléguée à la vie scolaire et à la jeunesse, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Madame Véronique ANGELINI, directrice de l'école d'Avully, sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention pour le voyage en classe de mer qui s'est déroulé aux Issambres, dans le département du Var, pour les classes de CE2, CM1 et CM2 (48 élèves) du 7 au 11 avril 2025.

Dans le cadre de sa politique éducation et jeunesse, la commune souhaite soutenir tout projet de classe de découverte à destination des enfants scolarisés sur La Balme de Sillingy.

L'octroi d'une subvention communale permet également à l'établissement scolaire de bénéficier d'une subvention du conseil départemental, dont le montant de participation est équivalent à celui fixé par la commune.

Ainsi, la commune souhaite activement soutenir ce projet de classe de mer en octroyant une subvention de 10 euros / élève / jour ayant participé à ce séjour.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU la demande de subvention formulée par Madame la Directrice de l'école d'Avully ;

VU la réglementation du conseil départemental relative à l'attribution de subventions pour les classes découverte ;

VU l'exposé présenté par Madame la Maire-adjointe déléguée à la vie scolaire et à la jeunesse ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Attribue une subvention exceptionnelle de 10 € par élève et par jour, soit d'un montant de 2 400 euros, à l'école d'Avully pour l'organisation de la classe de mer aux Issambres.

Article 2 :

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Elisabeth BOIVIN



Le Maire
Séverine MUGNIER



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le 14/05/2025
De sa publication le 14/05/2025

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.